DICRIM Beaumont-lès-Valence

Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs

Information à la population

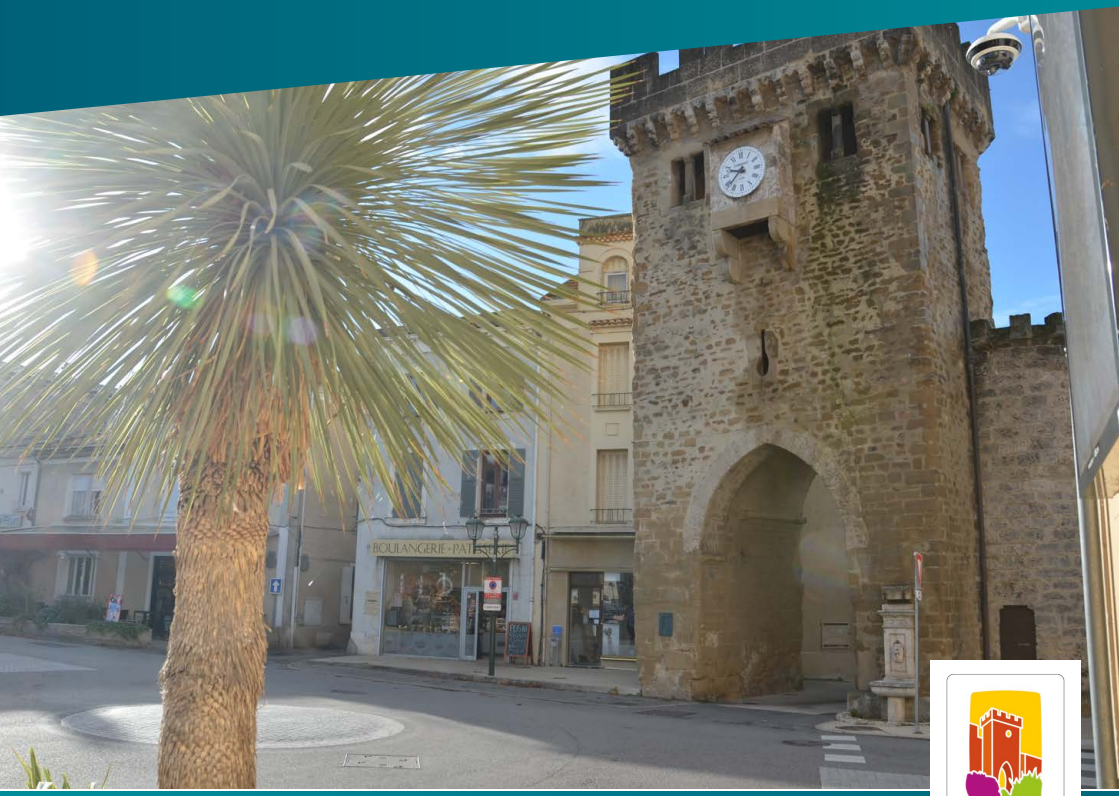

Version : Mars 2025

Beaumont Lès Valence

À CONSERVER

Beaumont
Lès Valence

0. Le mot du Maire 3
1. Abréviations 4
2. Les risques majeurs 4
3. Téléphones d'urgence 6
4. Alerte 6
5. Intervenants et matériel disponible 7
6. Personnes vulnérables 7
7. Types de risques et zones concernées sur le territoire 7
8. Recommandations générales 9

0. Le mot du Maire

Chères administrées, chers administrés,

La sécurité des habitants de Beaumont-Lès-Valence est l'une des principales préoccupations de l'équipe municipale.

Ce document est destiné à vous informer sur les **risques majeurs** pouvant survenir sur notre commune, les mesures prises pour en réduire les conséquences et les comportements à tenir lors de ces événements.

Je vous demande de consulter attentivement ce document et de **le conserver.**

En complément, la commune a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** ayant pour objectif l'organisation des moyens pour gérer l'ensemble des risques (majeurs et autres risques) et faire face aux situations de crise (ce document est consultable en Mairie sur rendez-vous).

La Mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur l'ensemble des risques recensés et les actions prévues pour gérer les crises.

En espérant que notre commune ne soit jamais confrontée à de telles situations,

Le Maire, Cyril Vallon

1. Abréviations

COD : Centre Opérationnel Départemental (Préfet).
DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs.
DICRIM : Dossier d'Information Communal du Risque Majeur.
DO : Directeur des Opérations.
ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (Organisation des Secours).
PCS : Plan Communal de Sauvegarde.
PSIG : Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie.
RAC : Responsable des Actions Communales.
SAIP : Système d'Alerte et d'Information des Populations.
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours.

2. Les risques majeurs

Des risques potentiels appartenant à quatre familles, sont susceptibles de peser sur toutes Communes :

- Risques naturels (météorologiques et sismiques, mouvements de terrain)
- Risques « courants » (circulation, accidents domestiques, incendies).
- Risques technologiques (nucléaire, chimique, explosion).
- Risques liés aux comportements humains (terrorisme, émeutes, conflits).

Les risques majeurs (identifiés par la Préfecture et la Protection civile) sont des risques spécifiques à chaque territoire et qui peuvent se manifester brutalement avec des impacts très importants :

- Nombreuses victimes.
- Dommages importants sur les biens et/ou l'environnement.
- Désorganisation et insuffisance des moyens habituellement disponibles localement.

Le Maire de chaque commune doit établir un document nommé DICRIM (le présent document), qui comporte les mesures de sauvegarde et de protection prévues face aux risques majeurs ou avec un potentiel de fréquence important.

Le Maire doit, de même, assurer l'information et les conseils sur les conduites à tenir, auprès des populations concernées.

Le traitement de toute situation de crise possible est décrit dans le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Les différents niveaux de risques et de crises associées, les actions pour y faire face ainsi que les moyens disponibles y sont décrits.

D'une façon générale, les risques qui se profilent font l'objet d'informations ponctuelles en fonction des évènements et des alertes reçues par la Préfecture et/ou d'autres sources.

Les situations de crises liées aux risques potentiels sont toutes traitées dans le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Néanmoins, étant donné le haut potentiel de dommages et de brutalité des risques majeurs, une information spécifique les concernant doit être diffusée de façon préventive, c'est l'objectif du présent DICRIM.

3. Téléphones d'urgence

Service	Téléphone	Remarques
Maire de Beaumont-lès-Valence	04 75 59 45 58	Directeur des Opérations de Secours
1er Adjoint	04 75 59 45 57	Responsable des Actions Communales (coordination des moyens)
Police Municipale Beaumont Lès Valence	04 75 59 45 51 06 82 28 28 99	de 07h45 à 17h30 (sauf le mercredi) Vendredi 12h30 à 19h30 Samedi 8h45 à 12h30
Adjoint au Maire d'astreinte	07 77 95 44 74	24h/24 et 7J/7
Préfecture Direction des sécurités (BPGE)	04 75 79 28 00	Contact de référence pour la gestion des situations de crises
Accueil Mairie de Beaumont-lès-Valence	04 75 59 54 55	Assure la liaison entre les appels entrants et la coordination des moyens
Gendarmerie de Chabeuil	04 75 59 00 22	Après 17h30, bascule automatiquement sur PSIG Valence qui déclenchera l'intervention.
Urgences Gendarmerie	17	N° abrégé urgences gendarmerie
SAMU	15 (ou 112)	112 est le N° d'urgence Européen
Sapeurs-Pompiers	18 (ou 112)	112 est N° d'urgence Européen
Urgences électricité ENEDIS	09 72 67 50 26	Urgence sur le réseau électrique
Urgences gaz	0800 47 33 33	Urgence sur le réseau gaz
Accueil des sans abri	115	
Veolia eau	04 75 82 41 32	Urgence sur le réseau d'eau

4. Alerte

La sirène « SAIP » (Système d'Alerte et d'Information des Populations), située sur le toit de la Mairie est susceptible d'être déclenchée, suivant la situation, directement par la mairie ou par les services de l'Etat (Préfecture, Ministère de l'Intérieur).

La sirène se déclenche pour un test mensuel chaque 1er mercredi du mois.

En dehors de ces tests, tout déclenchement de la sirène doit appeler à s'informer immédiatement sur la raison de l'alerte et d'écouter/voir les sources d'informations (radio, télévision, Panneau-pocket communal, Facebook communal).

Les moyens de communication instantanés de la Mairie, permettent une information claire sur la nature du risque et les comportements à mettre en place (Panneau Pocket, Panneaux lumineux, Facebook).

D'autres moyens, tels que le porte à porte sur les secteurs concernés par le risque et l'information par haut-parleur embarqué sur véhicules, sont prévus.

5. Intervenants et matériel disponible

Les listes des intervenants potentiels et des matériels, disponible et/ou réquisitionnables localement, sont indiquées dans le PCS.

6. Personnes vulnérables

Le fichier des personnes vulnérables, disponible dans le PCS, permet d'identifier de façon sélective les personnes à mobilité réduite, nécessitant des soins quotidiens ou une assistance pour les courses de première nécessité ou approvisionnement en médicaments.

Il permet, de prendre connaissance des contacts possibles avec l'entourage et/ou les personnes de confiance proches.

Concernant les personnes vulnérables, une vigilance particulière sera de mise en cas de coupure électrique de longue durée pouvant compromettre le fonctionnement des chauffages, des moyens de communication et de téléassistance, d'éclairage, de fonctionnement des volets électriques, frigos et congélateurs, moyens de cuisson et dispositifs médicaux spéciaux.

7. Types de risques et zones concernées sur le territoire

Les Principaux risques identifiés sur la Commune de Beaumont-Lès-Valence sont :

- Risque d'inondation : Principalement les zones à proximité des cours de l'Ecoutay, de la Véore / petite Véore et du Guimand ainsi que certaines zones comprises entre ces cours d'eau (le centre-ville est concerné et est susceptible de se trouver enclavé par la montée des eaux - La carte des zones critiques est disponible dans le PCS).

- Risque lié au transport de matières dangereuses par route : Principalement sur le trajet de la D538, par la circulation éventuelle de camions citernes ou de transports spéciaux.
- Risque lié au transport de matières dangereuses par canalisations : Sur le parcours de pipe-line, gazoduc et oléoducs (pipeline et oléoduc au nord-ouest de la commune, pipeline et gazoduc au sud-est de la commune – La carte des parcours de canalisations est disponible dans le PCS).
- Le risque sismique est traité dans le document DICRIM du fait de sa brutalité et de son haut pouvoir de destruction.
- D'autres risques moins « probables », mais néanmoins potentiels, sont répertoriés et traités dans le PCS de la Commune (consultable en Mairie sur rendez-vous).

8. Recommandations générales

Conserver de façon accessible les fiches ci-dessous

Agir suivant les consignes qui dépendront des circonstances

	Se confiner (suivant consignes reçues)		**Évacuer (suivant consignes reçues)**
Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.		Couper les réseaux (gaz, électricité, eau) Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ere nécessité Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues	

Faire dans tous les cas	
Facebook Panneau-pocket Annonces par hauts parleurs Radio / télévision	Se conformer immédiatement aux **consignes** qui peuvent être Soit d'**évacuer**, soit de **se confiner** (consulter les canaux de communication Mairie)
	Écouter la radio Radio France Bleu Drôme-Ardèche : 87,9 FM France-Info :105.4 FM Radios locales (Radio Bourg-lès-Valence, autres)
	Prévoir : Radio portable avec piles Lampe de poche avec piles Réserve d'eau potable Sac d'affaires de 1ère nécessitée

Ne pas faire dans tous les cas	
	Ne pas fumer (fuite éventuelle de gaz) Ne pas allumer de flamme.
	Ne pas aller chercher les enfants à l'école ; ils y sont sécurisés par l'équipe enseignante. Ne pas utiliser son véhicule sauf urgence absolue.
	Ne pas téléphoner sauf nécessité vitale (éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours) Ne pas prendre les ascenseurs (risque de coupure électrique ou de panne). Ne pas sortir en voiture sauf urgence absolue.

Affaires de 1ère nécessité	
	Médicaments indispensables Vêtements de rechange Papiers d'identité et documents importants Couvertures

Inondation

Les scénarios d'inondation (principale fréquence de risque sur la commune) sont connus et anticipés par les alertes Préfecture aux élus, le suivi sur météo France, les veilleurs de crues sur la commune, la surveillance de l'évolution des cours d'eau et des précipitations. Cela permet une certaine anticipation.

Les consignes seront données en fonction de l'intensité du phénomène et de son évolution.

AVANT (sur alerte mairie)	PENDANT	APRES (levée d'alerte mairie)
Biens à sauvegarder en sécurité (étage, grenier...). Localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz) en vue d'une coupure d'urgence. Amarrer tout ce qui peut flotter. Limiter les déplacements au strict indispensable, rester à l'écart des zones proches des rivières ou torrents, ou de celles susceptibles d'être inondées. Respecter les déviations mises en place.	Respecter les consignes reçues. Fermer portes et fenêtres. Couper les réseaux (électricité, gaz). Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours. Se réfugier sur un point haut (étage, colline). Respecter les déviations mises en place et ne jamais s'engager sur une route inondée.	Aérer le bâtiment. Aider les personnes qui en ont besoin. Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche. Chauffer dès que possible. Vérifier que l'eau soit potable (info mairie). Dresser un inventaire des dommages pour le communiquer à votre compagnie d'assurance.

Rappel visuel des consignes de sécurité inondation

Se réfugier en hauteur	Couper les réseaux	Ecouter les informations	Fermer les issues	Ne pas téléphoner sauf urgence vitale	Ne pas aller chercher les enfants à l'école	Ne pas sortir en voiture

Accident de transport de matières dangereuses par la route

Ce risque ne peut être anticipé (il n'y a donc pas de préconisations d'anticipation).

L'évacuation d'urgence peut être décidée pour les personnes concernées par le périmètre de danger immédiat ou touchées directement par l'événement (information mairie et services de secours).

Pour les populations proches mais qui ne sont pas dans le périmètre de danger immédiat, les consignes ci-dessous sont à appliquer.

Suivre les consignes données (information mairie) en fonction de l'intensité du phénomène et de son évolution.

Rappel visuel des consignes de sécurité matières dangereuses par route

Se confiner	Fermer les issues	Ecouter les informations	Couper les réseaux	Ne pas téléphoner sauf urgence vitale	Ne pas aller chercher les enfants à l'école	Ne pas sortir en voiture	Ne pas fumer (risque explosion)

Accident de transport de matières dangereuses par canalisation

Ce risque ne peut être anticipé (il n'y a donc pas de préconisations d'anticipation).

L'évacuation d'urgence peut être décidée pour les personnes concernées par le périmètre de danger immédiat ou touchées directement par l'événement, dans ce cas suivre les consignes données par la Mairie et les équipes d'intervention.

Pour les populations proches qui ne sont pas dans le périmètre de danger immédiat, les consignes ci-dessous sont à appliquer. Suivre les consignes données en fonction de l'intensité du phénomène et de son évolution.

Rappel visuel des consignes de sécurité matières dangereuses par canalisation

Se confiner	Fermer les issues	Ecouter les informations	Couper les réseaux	Ne pas téléphoner sauf urgence vitale	Ne pas aller chercher les enfants à l'école	Ne pas sortir en voiture	Ne pas fumer (risque explosion)

Séisme

Ce risque ne peut pas être anticipé avec certitude.

Lors de l'épisode inaugural, se protéger des chutes d'objets en se mettant immédiatement à l'abri (exemple : sous une table). Dès que possible, couper gaz et électricité avant d'évacuer le bâtiment.

Après l'épisode inaugural, les répliques sismiques sont à anticiper dès l'accalmie du séisme.

Ne surtout pas retourner dans les bâtiments, ne pas chercher à sortir son véhicule du garage ou retourner chercher des objets de valeur, rester dans un endroit le plus dégagé possible (attention à la proximité de constructions, arbres, pylônes…).

Ne pas aller chercher les enfants à l'école (ils seront sécurisés par les équipes enseignantes).

Ne pas prendre les ascenseurs (risque de coupure électrique).

Ne pas circuler en voiture, ne pas rester sur des infrastructures telles que ponts, passerelles.

Ne pas fumer (risque de fuites de gaz).

Rejoindre dès que possible le /les point/s de rassemblement indiqué/s par les informations de la mairie et qui seront activés en fonction des circonstances et de la localisation du risque (7 points au total sont répertoriés dans le PCS).

Rappel visuel des consignes de sécurité séisme

Evacuer les bâtiments	Se mettre à l'abri	Ecouter les informations	Couper les réseaux	Rejoindre points de rassemble ment	Ne pas téléphoner sauf urgence vitale	Ne pas aller chercher les enfants à l'école	Ne pas sortir en voiture	Ne pas fumer (risque explosion)	Se tenir loin des édifices et pylônes